

COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoit Goossens



15 JUIN 1995

Bureau de dépôt
Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79



ATA D'OR : DEUXIÈME !

Ce "Comment Téléze-Vous ?" est consacré à notre deuxième "Grand Prix des Téléspectateurs Actifs", les ATA d'Or 1995.

Chaque année, à la veille des grandes vacances, l'A.T.A. veut ainsi faire le point sur la saison écoulée en distinguant les meilleures et les moins bonnes "pratiques" mises en place par les chaînes captables en Communauté Française.

Le jury qui décerne ces ATA d'Or est formé par les "invités fil-rouge" que nous accueillons, semaine après semaine, à notre émission de radio : des créateurs, des enseignants, des journalistes, des hommes politiques et des représentants du secteur associatif.

Pour amorcer leur délibération, l'A.T.A. a concocté un catalogue d'une cinquantaine de propositions. Celui-ci constitue l'épine dorsale du présent journal.

Nouveauté pour cette saison. Nous avons demandé aux chaînes de notre Communauté de nous proposer une liste de "pratiques" positives qu'elles ont mises en place, cette saison, sur leur(s) antenne(s). RTL TVI ne nous a pas répondu. Vous lirez en page 8 les propositions qui émanent de la RTBF, de CANAL+ Belgique et de la Fédération des Télévisions Locales et Régionales.

POURQUOI CES ATA D'OR ?

En France, les Septs d'Or ont reçu du plomb dans l'aile. Probablement parce que leur jury se compose des membres de la profession audiovisuelle. L'autocongratulation n'est guère favorable à un constat critique. Les rapports de force internes peuvent également favoriser telle ou telle tendance : par exemple, les télé de service public au détriment des télé privées.

Nous avons pris le parti, quant à nous, de donner la parole aux représentants du public. Notre jury n'a aucune entrave. Nous savons en effet que nombre d'individus

ou d'associations craignent à juste titre de trop critiquer publiquement le monde médiatique, de peur que celui-ci ne promotionne moins bien leurs prochaines productions... Le règlement des ATA d'Or stipule que tous les propos émis durant la délibération peuvent être diffusés mais que les noms de ceux qui les ont prononcés doivent être tenus secrets.

Nous espérons que petit à petit notre initiative jouera un rôle préventif. Que se passe-t-il dans la tête d'un responsable de chaîne qui nous rédige son listing de "pratiques positives" mises en place sur sa chaîne ? Peut-être prendra-t-il davantage conscience qu'il peut également développer les relations publiques de sa chaîne en cultivant et en médiatisant de nouvelles pratiques qui respectent le public...

Bien entendu, tout ceci n'est possible qu'à condition que les médias diffusent les résultats des ATA d'Or. En créant cet événement, nous espérons ainsi proposer de la matière et donner l'occasion, le prétexte, aux journalistes, en fin de saison, pour faire le point sur l'évolution du paysage audiovisuel. L'année dernière, la presse écrite a globalement très bien réagi : Le Soir, La Libre Belgique, Le Vif L'Express, Télépro, etc. Seuls, les plus gros tirages de la presse hebdomadaire spécialisée en télé ont fait le gros dos (Ciné-Revue et Téléoustique). Quant aux télé, elles ne se sont pas déplacées. Pourtant, régulièrement, elles commentent des remises de prix analogues. Par exemple, lorsque des associations urbanistiques offrent des cactus ou des chardons d'or à des promoteurs. Espérons qu'après notre coup d'essai de l'année dernière bien accueilli par la presse écrite, ces télé nous feront l'honneur et le plaisir de s'intéresser à nous... qui nous intéressons tant à elles !

Benoit GOOSSENS,
Président de l'A.T.A.

LE RÈGLEMENT

- 1 : Quatre prix sont décernés :
 - Pour les chaînes de notre Communauté (RTBF, RTL-TVi, Canal+Belgique et les Télévisions Communautaires), "l'ATA d'Or" et "l'ATA d'm..." distingueront respectivement une "pratique" exemplaire et une "pratique" contestable.
 - Pour les autres chaînes captables dans notre Communauté (chaînes thématiques ou généralistes de Flandres, de France, de Grande-Bretagne, etc., les chaînes francophones, européennes, etc.), un "ATA d'Or" et un "ATA d'm..." seront également décernés.
- 2 : Sont invités à faire partie du jury, les personnes qui ont été —durant l'année qui précède le déroulement de la compétition— les "invités fil rouge" de "Télesurécoutes", l'émission de radio hebdomadaire de l'A.T.A., à l'exception des personnes qui travaillent ou participent à la direction d'une chaîne de télévision. La diversité des préoccupations des jurés permet de couvrir le champ des revendications d'un public diversifié de téléspectateurs actifs. Pourvu qu'elles soient humanistes, un grand nombre d'orientations politiques et/ou sociales s'y retrouvent. La particularité des ATA d'Or est de ne prendre en compte que les intérêts des téléspectateurs. Bien entendu, les ATA d'Or n'ont nullement l'intention de représenter tous les téléspectateurs, ce qui est et sera toujours illusoire.
- 3 : Les membres du jury ne sont pas tous nécessairement de grands consommateurs de télévision. La qualité de leur réflexion et leur implantation sociale est primordiale. Il sont invités à associer leur entourage à la préparation de leur vote.
- 4 : Le président du jury est le président de l'A.T.A. En cas d'ex-aequo, le président du jury dispose d'une voix complémentaire et donc déterminante. Le secrétaire du jury est le secrétaire de l'A.T.A. Celui-ci ne peut intervenir de sa propre initiative dans les débats et ne prend pas part aux votes.
- 5 : Les membres du jury s'engagent :
 - à garder le secret des délibérations jusqu'à la conférence de presse au cours de laquelle seront proclamés les résultats.
 - à ne diffuser que de façon anonyme le contenu des interventions faites pendant les délibérations (les membres du jury peuvent divulguer ce qui s'est dit, mais jamais qui l'a dit).
- 6 : Les membres du jury qui seraient empêchés en dernière minute de participer aux délibérations peuvent donner procuration à un autre membre du jury.
- 7 : Pour préparer les délibérations, l'A.T.A. envoie, dans un premier temps, une série de propositions et elle demande également aux chaînes de la Communauté Française de faire leurs propositions. Ensuite, chaque membre du jury est invité à communiquer par écrit d'autres propositions. Celles-ci seront rediffusées par écrit à tous les membres du jury. Enfin, avant d'entamer les délibérations, le Président du jury fera un dernier tour de table pour récolter une dernière série de propositions.

LE JURY

Sont invités à participer au jury :

- A : CULTURE
 - Frédéric Young, Délégué général de la SACD,
 - Nicola Donato, acteur,
 - Marian Handwerker, réalisateur,
 - Paolo Radoni, musicien de jazz,
 - Jeannot Kupper, directeur artistique de l'expo "J'avais 20 ans en 45",
 - Alain Bosquet, écrivain, Prix Rossel 1994,
 - Bénédicte Liénard, collectif 95,
 - Emanuel Hirsch, collectif 95,
 - Frédéric Etherlinck, représentant de la Belgique au Concours Eurovision de la Chanson,
- B : SECTEUR ASSOCIATIF
 - Olivier Deleuze, ancien coordinateur de Greenpeace,
 - Bernard Antoine, directeur du CIRAT,
 - Philippe Hensmans, Directeur d'Amnesty International,
 - François Martou, Président du MOC,
- C : PRESSE ECRITE
 - Myriam Kats, rédactrice en chef du "Ligueur",
 - Christine Simon, journaliste au Soir,
 - Bernard Meeus, journaliste au Soir Illustré,
 - Michel Gheude, rédacteur en chef du "Quotidien des électeurs",
 - Guy Darénongué, rédacteur en chef de Télépro,
 - Jacques Franck, directeur de "La Libre Belgique",
 - Yves Goux, journaliste,
- D : PERSONNALITES POLITIQUES
 - Henri Simons,
 - Nathalie de T' Serclaes,
 - Marcel Cheron,
 - Daniel Ducarme,
- E : EDUCATION AUX MEDIAS
 - Patrick Vernier, coordinateur de Médialogue,
 - Pascal Laviolette, directeur de D.A. et coordinateur de la Journée du Jeune Téléspectateur Actif,
- F : ENSEIGNANTS
 - Noëlle Desmet (Confédération Générale des Enseignants),
 - Francis De Smet, enseignant,
- B : DIVERS
 - Arlette Vincent, ancienne animatrice et productrice à la RTBF,
 - Michel Collon, auteur du livre "Attention, Médias",
 - Dominique Vosters, secrétaire de la Commission d'Ethique Publicitaire,
 - René Thierry, ancien journaliste de la RTBF,
 - Francine B., entarteuse d'Hélène (et les Garçons),
 - Jean-Christophe P., co-entarteur de Pascal Sevrans,
 - Frédéric Cobaux, coordinateur de l'Annuaire de l'Audiovisuel.

URGENT

NOUS ATTENDONS VOS PROPOSITIONS

Vous êtes un professionnel des médias ou vous êtes un téléspectateur actif... Vous êtes solidaire de notre initiative.

Vous avez envie de soumettre à notre jury une proposition à laquelle nous n'avons pas pensé. Comment faire ?

Envoyez-la (les) nous au plus tard pour ce MERCREDI 21 JUIN à minuit :

- Par FAX : au (02) 539.19.79.

- En écrivant à l'A.T.A.,
rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles
(postez votre courrier au plus tard ce mardi 20 juin)

Vos propositions seront proposées au jury et seront citées dans le prochain numéro du présent journal.

NOUS VOUS INVITONS !

Venez assister à la proclamation des résultats et à la remise des prix.

Les lauréats recevront des dessins originaux de notre cartooniste Esdé. Déjà, Monsieur Gérard Lovérius, Directeur de la télévision RTBF, nous a confirmé sa présence. Les autres représentants des chaînes de notre Communauté sont également invités.

Cette proclamation se déroulera ce mercredi 28 juin à 17 heures, au Forum de la FNAC Bruxelles (City 2, Rue Neuve).

Même si elles sont gratuites, les places assises seront chères... Il est utile de réserver dès aujourd'hui. Contactez-nous au (02) 539.19.79.



ATA d'OR 1995

UNE CINQUANTAINE DE PROPOSITIONS

Les membres et les sympathisants de l'Association des Téléspectateurs Actifs passent beaucoup de temps devant leur petit écran. Ils magnétoscopent également à tout moment. Ils éprouvent du plaisir, ils scrutent, ils se fâchent... La preuve ? Voici le bilan d'une saison, sous la forme d'une cinquantaine de propositions pour le jury qui décernera les ATA d'Or 1995.

D'où proviennent-elles ? De notre visionnement de

la télé, mais également des témoignages des invités "fil-rouge" de notre émission de radio, de la lecture de la presse écrite, etc.

Chaque proposition d'une bonne ou d'une mauvaise "pratique" repose sur un ou plusieurs exemples concrets. Nous conservons leurs traces magnétoscopées, chaque fois que c'est possible. Ceux-ci sont, bien sûr, à la disposition des membres de notre association.

TÉLÉVISIONS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

(RTBF, RTL-TVI, CANAL+ BELGIQUE, TV COMMUNAUTAIRES)

PROPOSITIONS D'ATA D'OR

1

CULTURE AU JT

Nouvelle pratique ou pratique retrouvée ? La RTBF, cette saison, propose régulièrement des séquences sur l'actualité culturelle dans ses journaux télévisés.

2

RESPECT DU PLURALISME

La RTBF et RTL TVI ont respecté les différentes sensibilités des téléspectateurs en proposant une approche pluraliste au moment même où se déroulait la béatification du Père Damien, le dimanche 4 juin 1995. D'habitude, cette approche pluraliste est proposée avant ou après l'événement mais pas au moment où il se déroule. Exemple : quand la RTBF organisa le Concours Eurovision de la Chanson, elle avait annoncé que, parmi les très nombreuses émissions de télévision qui relateraient l'événement, un reportage critique serait réalisé et serait diffusé sur le petit écran pendant le weekend-même de l'Eurovision. Le Service Public avait... partiellement tenu parole : le repor-

tage fut d'une excellente facture... mais diffusé plusieurs mois après l'événement.

Le 4 juin dernier, pendant que Télé 21 diffusait l'intégrale de la messe de la béatification présidée par Jean-Paul II, RTBF 1 et RTL TVI proposaient, de 12 à 13H, leur débat politique dominical sur l'événement du jour avec des invités représentatifs de multiples sensibilités (le débat était préenregistré pour la RTBF, et en direct, pour RTL TVI). Le journal TV de 13H de la RTBF proposa après un point d'une quinzaine de minutes sur la visite papale, un débat de six minutes en direct avec deux invités en studio : l'aumônier de "Vie Féminine" et Anne Morelli, professeur à l'ULB. Ces deux interlocuteurs proposèrent des opinions très critiques vis-à-vis de l'événement qui se déroulait au moment-même où ils s'exprimaient.

3

POUR LES SOURDS

Télé-Bruxelles rediffuse, chaque week-end, certaines de ses émissions

avec sous-titrage et avec une traduction en langue des signes pour les sourds et les malentendants.

4

REDIFFUSION UTILE

Club RTL propose une politique de multidiffusion utile à un public minoritaire (le même film à 19H30 et 22H30).

5

UN 20H INHABITUEL

La RTBF a diffusé à plusieurs reprises des documentaires, durant cette saison 94-95, dans sa case de 20H (Le fantôme de la radio, Les derniers colons, etc.). Dans ce cadre-là, un reportage hollandais sur l'euthanasie a déclenché un véritable débat démocratique dans notre Communauté Française alors que le même document est passé beaucoup plus discrètement en France, sur TF1, en fin de soirée (cette case de 20H a également été attribuée à "Cartes sur tables" pour proposer une longue réflexion des consommateurs à propos des assurances).

PROPOSITIONS DE PRATIQUES CONTESTABLES

1

COMMENT GARDER LE "CONTACT" ?

L'émission de prévention pour la sécurité routière a perdu sa diffusion vers 20H ! Elle est programmée actuellement par la RTBF vers 23 heures, avant Match 1. Il faut donc être sportif et/ou aimer se coucher tard pour suivre Contact. Un service public responsable programmerait pareille émission d'utilité publique à une heure plus attractive.

On peut constater une pratique analogue dans la programmation de France 3 qui est également un service public. Durant cette saison 94-95, l'émission consacrée au sida, "Ruban Rouge" est devenue mensuelle (la saison précédente, elle était hebdomadaire) et elle est programmée le dimanche à 0H30. A cette heure, nombre de malades dorment... Et pour la prévention, c'est loupé, car c'est le moment précis de la semaine où les jeunes sortent en boîte.

2

CRYPTER LE NON-CRYPTÉ...

La seule mutation de "la Grande Famille" sur CANAL+ Belgique pour la saison 94-95 ne fut pas uniquement le changement d'animateur : Michel Field remplace Jean-Luc Delarue. Cette émission qui, la saison précédente, s'était conquise un public appréciable notamment parce qu'elle n'était pas cryptée, n'est, désormais, plus accessible qu'aux détenteurs d'un décodeur. On attire le client et

quand Pavlov a sévi, on crypte et... passez à la caisse !

3

SPOTS PROMOTIONNELS... PAYANTS !

La RTBF met fin à la gratuité des spots promotionnels des O.N.G. et, avant redéfinition d'une nouvelle politique de diffusion de ceux-ci, propose à des associations telles que "Amnesty International" de payer l'équivalent de la moitié du prix des tarifications publicitaires commerciales pour la diffusion de leurs spots. Seules, les O.N.G. les plus riches auront donc droit d'antenne pour leurs propositions.

Or, ces spots diffusent des informations utiles aux téléspectateurs. Ceux-ci en seront donc privés. Il est en de même pour les spots qui annonçaient le Jour du journal.

4

ÉTÉ ASSÉCHÉ ?

La RTBF supprime la subvention, pendant la durée de l'été, qu'elle accorde habituellement aux émissions religieuses et/ou philosophiques.

5

TÉLÉ-PARKING

La RTBF vend de plus en plus régulièrement son temps d'antenne à des interlocuteurs extérieurs et ceux-ci y diffusent leurs propres émissions. La RMB demande pour ce service 950.000 F par demi-heure d'antenne accordée. Ainsi, le Défense Nationale présente chaque mois Télévox, une émission d'une demi-heure. On peut comprendre que cette pratique permette à la RTBF de renflouer ses caisses, lorsqu'elle négocie avec des privés.

Mais pourquoi l'Etat ne transfère-t-il pas vers la RTBF les budgets qu'il accorde aux ministères pour produire ces émissions ?

6

LA TÉLÉ EST-ELLE MARIÉE AUX PRODUCTEURS DE CINÉMA ?

Durant cette saison, la RTBF a supprimé son magazine d'information sur le cinéma présenté par Hugues Dayez, "Le Monde du Cinéma", et a conservé "Coup de film", une vitrine hebdomadaire de "bandes annonces" dont certaines séquences sont payées par les distributeurs, ce qui n'est pas explicite pour les téléspectateurs, lorsqu'ils découvrent cette émission qui est animée par Terry Focant, également directrice de la communication à la régie publicitaire RMB. Récemment, dans une interview accordée à "Plateau Télé", une émission de radio de la RTBF, Terry Focant déclarait qu'elle ne visionnait pas les films avant d'écrire les commentaires pour les présenter dans "Coup de film". Il est possible que, la saison prochaine, la RTBF reprogramme un vrai magazine cinématographique. La présente pression devrait l'y pousser encore davantage.

La prépondérance des émissions promotionnelles sur les émissions informatives dans le domaine du cinéma est général. Cette saison, France 3 s'est également passé des services d'Henry Chapier. Les chaînes de télévision seraient-elles de plus en plus dépendantes de l'industrie cinématographique ?

7

DROIT À L'INFO SPORTIVE

Le football, comme tout autre sport, relève de l'information, et doit donc

être accessible à toutes les chaînes. Les droits d'exclusivité chèrement acquis par la RTBF et VTM créent des monopoles sur l'information.

8

DROIT À L'EXPRESSION

Le conseil d'administration et la direction de la RTBF n'ont pas favorisé l'expression de tous les partis démocratiques, mêmes minoritaires, qui se présentaient aux élections législatives.

9

EXTRÊME DROITE

RTL TVI a donné la possibilité à un leader d'un parti d'extrême-droite de débattre pendant une heure dans "Controverse" (débat du dimanche midi).

10

TV-ROBOT ?

Club-RTL connaît de nombreux incidents techniques (horaires fluctuants, fins de films amputées, etc.) et aucune explication, ni excuse ne sont données aux téléspectateurs.

11

COUPURES ILLÉGALES

Au début des matchs de la World Cup, sur 21, la RTBF proposait une coupure publicitaire illégale après les hymnes nationaux. Le décret sur l'Audiovisuel permet l'insertion de spots publicitaires lors des césures naturelles d'un programme, comme la mi-temps d'un match, mais il l'interdit au sein même d'une unité de programme. Le Ministre de l'Audiovisuel a réagi.

12

TOUT POUR LE SPONSORING

Durant l'automne, la RTBF a supprimé le générique final de l'édition du Journal Télévisé de fin de soirée sur la Une. Ainsi, le plan où le journaliste prenait congé des téléspectateurs était immédiatement suivi d'un plan fixe qui propose le nom d'une banque. S'ensuivait la chronique boursière. Difficile de savoir si la banque sponsorise la chronique boursière ou le JT. Or, la loi interdit la sponsoring des émissions d'information... Supprimer le générique, c'est également ne plus permettre aux téléspectateurs de connaître le nom de l'éditeur de l'émission d'information et c'est ne plus diffuser les noms des membres du personnel de la RTBF qui y ont collaboré.

Pourquoi la RTBF tente-t-elle d'éliminer les frontières entre les émissions et les séquences de publicité, de promotion ou de sponsoring ? Concernant cette pratique, l'A.T.A. a déposé plainte auprès de la Commission d'Ethique de la Publicité et la RTBF a mis fin à la dérégulation.

13

MENSONGE MÉDIATIQUE

Le Directeur Général de RTL TVI a déclaré : «...On a pris la décision à RTL TVI de limiter la violence aux heures tardives. Nous avons décidé de passer la violence après 20 heures, ce qui garantit aux parents pendant les heures où les enfants regardent la télévision une certaine sécurité, y compris pendant les programmes du week-end».

L'A.T.A. a décerné l'année dernière l'ATA d'Or à cette pratique. De nombreux journaux ont parlé de cette récompense (La Libre Belgique, Le Soir, Le Vif L'Express, Télépro, etc.) et c'est Monsieur Jean-Paul

Delcomminette, Directeur des programmes et des achats fictions, qui a reçu le trophée au cours de la proclamation des résultats.

Mais au cours de cette saison 94-95, la série "Walker Texas Rangers" est diffusée sur RTL TVI, le dimanche vers 16H35. L'épisode diffusé le 29 janvier 1995, durait environ 45 minutes.

Nous y avons relevé :

- 1 : Un meurtre à l'arme à feu,
 - 2 : Quatre intimidations et menaces de mort,
 - 3 : Un homme tué avec un sabre (hors écran) qui sera - nous sera-t-il expliqué - découpé en morceaux pour être jeté dans une rivière,
 - 4 : La description de deux attentats à l'arme à feu,
 - 5 : Un mari menace et bat sa femme, et l'oblige à se prostituer,
 - 6 : Un enlèvement,
 - 7 : Un interrogatoire musclé (hors écran) avec, pour résultat, un bras cassé et la menace de casser l'autre bras,
 - 8 : Deux hommes assommés,
 - 9 : Un homme blessé par balle,
 - 10 : Quatre bagarres au cours desquelles s'échangent 25 coups de poings, 15 coups de pieds, 2 coups de coudes et 9 prises japonaises avec chutes.
- L'A.T.A. a donc demandé à RTL TVI dans un premier courrier daté du 4 février 1995 de déplacer vers ses programmes de soirée la série "Walker Texas Rangers". Ce courrier, ainsi que les rappels envoyés le 17 mars, les 12 et 28 avril 1995, sont restés sans réponse.

14

INGÉRENCE

L'ingérence directe de l'Administrateur Général de la RTBF dans le travail des journalistes et des producteurs est inadmissible. Lorsque le nouvel Administrateur Général a été nommé, il a reconnu qu'il n'était pas un spécialiste des dossiers audiovisuels mais qu'il avait été choisi pour ses qualités de gestionnaire. Hélas, il ne limite pas son travail à cette gestion et il intervient directement dans le contenu des émissions. Cette attitude nous semble menacer la liberté d'action du personnel de la RTBF. Durant la soirée "Tous contre le SIDA", la saison dernière, c'est déjà l'Administrateur Général qui n'avait pas permis aux réalisateurs de tenir leur promesse aux militants d'Act Up. En effet, les caméras n'ont pas filmé leurs calicots comme prévu parce que l'Administrateur Général n'était pas d'accord avec leur contenu.

Cette saison, l'Administrateur Général a affirmé au Ministre Willy Taminiaux interviewé par Tatayet dans l'émission "Tour de chance" du 17 octobre 1994 que, si l'émission avait été préenregistrée, il aurait fait couper certains passages qu'il jugeait contestables.

15

TOUTES LES MUSIQUES ?

Cette saison, certains genres musicaux ont eu les honneurs du primetime à la RTBF : l'opéra (sur 21), le Concours Reine Elisabeth (sur 21) et le Concours Eurovision de la Chanson (sur la Une).

Par contre, la Fête de la Musique n'a pas été honorée. Ainsi, plein de musiques n'ont guère la possibilité de s'exposer auprès du vaste public, si ce n'est sous un éclairage "variété", qui leur sied mal (dans "Tour de chance", par exemple).

AUTRES TÉLÉVISIONS CAPTABLES EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

PROPOSITIONS D'ATA D'OR

1

ENFIN : LE "QUALIMAT" !

Jean-Marie Cavada a décidé de doter sa chaîne de la connaissance, La Cinquième, de nouveaux outils de mesure d'audience. Ceux-ci sonderont l'ensemble de la population qui regarde la Cinquième mais également des cibles prioritaires comme les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les enseignants, les chômeurs, les individus de milieux défavorisés, peu ou pas diplômés. Ils indiqueront :

- 1 : quels apports les téléspectateurs tirent des programmes de la Cinquième,

- 2 : les motivations de leur écoute,

- 3 : la qualité de leur écoute.

(Remarque : malgré l'interruption brutale de la diffusion de la 5ème sur le câble belge, nous proposons cette pratique étant donné la possibilité de la capter également par satellite)

2

L'ASTROLOGIE À LA TRAPPE

Au MIP-TV, le Président de France Télévision, Jean-Pierre Elkabbach a annoncé qu'il souhaitait voir disparaître l'astrologie sur le Service Public français (France 2 et France 3).

(Le Jury aura la possibilité de classer cette suppression dans les propositions de pratiques contestables)

3

LONGUE HALEINE

De décembre 1994 à l'aube de l'an 2.000, France 3 diffuse une émission hebdomadaire qui propose 260 monographies d'écrivains du XXème siècle. C'est Bernard Rapp qui dirige cette collection intitulée "Un siècle d'écrivain". Il est rare de découvrir une chaîne de télévision qui décide de mener à son terme une œuvre d'aussi longue haleine et de donner son feu vert pour une émission heb-

domadaire qui devra être programmée durant plusieurs années.

4

PRÉVENANT

«On va avoir quelques minutes de retard. Vérifiez vos magnétoscopes.». Cet avis fort prévenant et pour le moins inhabituel dans le PAF traditionnel, nous le devons à Philippe Gildas, le 30 novembre 1994, dans un "Nulle Part Ailleurs" spécial sida, sur CANAL+. Le respect des horaires et l'excuse du présentateur en cas de problème sont des pratiques à souligner.

5

INTÉGRAL

Euronews propose épisodiquement des directs pour retransmettre des événements Européens dans leur intégralité : l'élection du Président Jacques Santer, la conférence de presse de clôture du Sommet Européen du 10 décembre 1994, etc. L'initiative est intéressante car elle permet aux téléspectateurs de découvrir un événement dans son entièreté et non son résumé.

Cette initiative aurait cependant intérêt à avoir pour objet des événements moins protocolaires que ceux sélectionnés jusqu'à présent.

6

RÉCONCILIATION ?

On affirme souvent que la télévision tue le cinéma... Aujourd'hui, la télévision peut devenir l'amorce d'une nouvelle créativité cinématographique. Le film de Téchiné, "Les Roseaux Sauvage" a été conçu, à l'origine, comme un "50 minutes" pour la télévision avant de faire carrière au cinéma. Il fait partie de la série "Tous les garçons et les filles" produite par Arte. Ce film a reçu quatre Césars, celui du meilleur film, du meilleur

réalisateur, du meilleur scénario et du meilleur espoir féminin.

7

RECTIFICATION EFFICACE

Lorsqu'il y a une erreur à la télévision, il est utile que son explication ou sa rectification soit proposée au même moment, dans le même contexte que celui où elle a été commise, afin qu'un maximum de téléspectateurs "abusés" puissent en avoir connaissance.

Dès lors, il convient de féliciter Jean-Marie Cavada d'avoir proposé ses excuses et une longue explication, en amorce de son émission "La Marche du siècle", à propos de la bavure dite "des barbes virtuelles" qui s'était déroulé dans un numéro précédent de cette émission (pour illustrer un sondage, un graphiste a inversé un ancien document photographique et a affublé ses trois personnages de barbes et d'une moustache pour les assimiler à des intégristes).

Pour information : le 28 juin 1993, sur TF1, à propos de l'émission "Mea Culpa" qui laissa entendre que le village de Suze-la-Rousse préférerait le père violeur à sa fille Nelly, le droit de réponse du maire du village fut diffusé après le générique de fin d'une émission ultérieure. Comme nombre de téléspectateurs zappent pendant le générique, ce droit de réponse n'a probablement pas été vu par grand monde. La presse écrite en a d'ailleurs fort peu parlé alors qu'elle avait été proluxe sur cet événement.

Si la fausse interview de Fidel Castro par PPDA et Régis Faucon a été diffusée dans le JT de 20H de TF1, un remarquable reportage démystificateur de cette mise en scène de l'information fut diffusé un samedi soir, vers minuit, dans une émission de divertissement sur France 2...

PROPOSITIONS DE PRATIQUES CONTESTABLES

1

CONFUSION DES GENRES

Les annonces dans les hebdomadaires nous faisaient saliver : «Voici une nouvelle race de fiction...», «A un concours télé, une chieuse (Lio) gagne une auto... TF1 s'auto-parodie, et nous, on s'auto-esbaudit !»

Ce "Ne m'appellez pas ma petite" présenté officiellement comme un "téléfilm" et programmé sur TF1 le 1er juillet 1994 à 22H40 est, en fait, un moyen métrage réalisé par la communication interne de Renault. Avant d'atterrir dans les programmes de TF1, ce film fut diffusé chez les concessionnaires pour leur apprendre à mieux vendre la nouvelle voiture. Certaines projections leur étaient proposées dans les véhicules eux-mêmes, avec diffusion de la bande-son sur l'autoradio.

Thierry Tuteleers, chargé de la publicité chez Renault, affirme : «...Dans la publicité automobile, toutes les marques ont aujourd'hui recours aux mêmes techniques... Nous avons donc

imaginé un nouveau mode de communication : la fiction».

TF1 a trompé ses téléspectateurs en présentant cette séquence comme un téléfilm.

2

RESPECTER JURÉS ET VICTIMES

Le "docu-drama" est un nouveau genre télévisuel que TF1 a expérimenté avec succès — 7 millions de téléspectateurs — en programmant, en septembre 1994, Chasseur de loups, une fiction qui puise son scénario dans un fait divers récent, la prise d'otage de la maternelle de Neuilly. Aucun genre télévisuel n'est condamnable en soi. Il peut y avoir des docudramas humanistes, et d'autres qui ne le sont pas.

Que penser des deux propositions de loi du député RPR Pierre Lellouche ? Celui-ci souhaite interdire tout "docu-drama" qui traite d'affaires dont les procédures judiciaires sont encore en cours ("Chasseur de loups" appartient à ce cas de figure) parce que,

dans le plus mauvais des cas, la diffusion de pareille fiction qui prend parfois des libertés avec la réalité des faits pourrait influencer les jurés. Il veut également empêcher que le criminel ou le terroriste condamné ne puisse s'enrichir en exploitant les droits télévisuels ou cinématographiques de ses méfaits. Ce pactole devrait être reversé aux victimes. Yves Régnier, au cours de cette même saison, a été condamné par la Justice (il est en appel, actuellement) pour un épisode du Commissaire Moulin intitulé "le récidiviste" qui a été également diffusé sur TF1. Le scénario semble inspiré d'un fait divers : le viol et l'assassinat de la petite Karine. La mère de la jeune disparue a porté plainte pour diffamation. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel demande aux chaînes de télévisions de "s'abstenir de diffuser des émissions qui, par le traitement qu'elles font des faits réels, sont susceptibles d'affecter gravement la sérénité de la justice ainsi que le respect dû aux vic-

times ou à leurs proches”.

Enfin, il faut également noter qu'au cours de cette saison, CANAL+ a diffusé un docudrama sur l'affaire du Sang Contaminé, alors que des procédures judiciaires sont encore en cours. La presse a encensé cette réalisation. Dans certains cas, un docudrama pourrait-il populariser par la fiction des combats en cours, des "affaires politiques" occultées ?

3

ARCHIVES OU PROMO ?

Les cassettes vidéo constituent un nouveau marché fort envahissant à la télé. De plus en plus souvent, les chaînes ne choisissent plus journalistiquement les archives qu'elles trouvent utiles de diffuser mais construisent leur émission à partir des sorties des cassettes dans le commerce. Dans ce cas-là, la promotion à l'antenne de ces nouveautés permet aux chaînes d'avoir accès à des images qui ne coûtent rien, à condition de présenter la jaquette de la cassette à l'antenne et de citer le nom de la société qui l'a produit.

Sur France 2, l'émission "Les enfants de la télé" présentée par Arthur pratique cette stratégie à outrance.

Toujours sur France 2, nous avons relevé dans l'émission "Chela Ouate" du 18 mars 1995 que l'animatrice a présenté ainsi la jaquette d'une cassette des Rolling Stones et, quelques instants plus tard, a carrément coupé l'intervention du Doc pour dire «...J'ai oublié... C'est chez Polygram Vidéo...».

4

DÉTOURNEMENT D'IMAGES

Le 14 février 1995, au JT de 20H sur TF1 présenté par Jean-Claude Nancy, un sujet sur les risques d'adopter des enfants séropositifs a utilisé des images d'un ancien reportage consacré à l'adoption (ancien sujet qui ne traitait nullement du sida). Par deux fois, la mention "images d'archives" est apparu à l'écran. Mais "images d'archives" ne veut pas dire "l'enfant que vous voyez actuellement est séronégatif et il est utilisé abusivement pour parler des enfants séropositifs". Les parents de l'enfant montré à l'écran ont eu souvent à expliquer à leur entourage qu'il était en parfaite santé...

5

PROGRAMMES INTERROMPUS ET NON POURSUIVIS

Certaines chaînes ont tendance à oublier que les téléspectateurs existent et qu'ils les regardent ! Le 8 octobre, CNN interrompt brusquement la diffusion d'un entretien avec Marlo Brando pour ouvrir son antenne à l'actualité : le "second épisode" de la Guerre du Golfe et Haïti. Où est passée la suite des confidences de la star du cinéma... silence. Et pas d'excuse.

Trois jours plus tard, même scénario pendant le journal de 13H de France 2 qui propose en direct le dynamitage de dix tours du Quartier des Minuettes à Lyon. Hélas, la dernière explosion s'est déroulée à 13H35 et non à 13H37 comme prévu. Le reportage qui était diffusé sur antenne en interlude fut interrompu pour faire place au champignon de poussière qui s'éleva sur les gravats. Le présentateur n'a pas proposé la suite de la séquence qui avait été abrégée et ne présenta pas ses excuses aux téléspectateurs qui en attendaient la suite.

6

LE PUBLIC AIME LE "DIRECT"...

Trois exemples démontrent que les télévisions abusent du "faux direct"...

• 1 : A 20H, il était trop tard pour que le soleil frappe aussi fort le visage de Tom Hanks... Le 4 septembre 1994, au journal de 20H, sur TF1, Claire Chazal fait croire qu'elle interroge "en direct" l'acteur qui venait faire la promo de "Forrest Gump" au Festival de Deauville. Comble de malheur et de désorganisation pour la présentatrice : la phrase «Cet après-midi à Deauville» est apparu en incrustation sur l'écran.

• 2 : Le 24 mars 1995, "Une pêche d'enfer" s'est officiellement déroulée en direct de la Grand-Place de Bruxelles. Il n'en est rien. Dans la nuit du 23 mars, un décor "végétal" fut planté sur la Grand-Place pour fêter le printemps et celui-ci n'est pas visible dans les images de l'émission de France 3. Cette émission a donc été préenregistrée plus tôt dans la semaine. Quelques jours plus tard, Pascal Sanchez, l'animateur d'Une pêche d'enfer, déclarait à Télé Dimanches, dans l'émission diffusée le 2 avril sur CANAL+ : «On est la seule émission qui existe aujourd'hui en France à être tous les soirs en direct, en extérieur, quelque soit le temps, dans un lieu différent toutes les semaines... On n'a rien inventé, mais à l'heure d'aujourd'hui, on est unique».

• 3 : La longue annonce (8 minutes) de la candidature d'Edouard Balladur aux Présidentielles a été diffusée, le 19 janvier 1995, sur les principales chaînes françaises à 13H. Il faudra beaucoup interroger les techniciens pour découvrir que ce n'était pas du direct et qu'il y a eu peut-être plusieurs prises... La qualité de la prestation d'un candidat ne s'évalue pas de la même façon si elle est en direct ou si elle s'effectue en plusieurs prises. Il y a donc ici tromperie du téléspectateur-électeur.

7

GOIJATERIE

Le 8 mars 1995, à l'occasion de la journée internationale des femmes, Etienne Leenhardt interviewe, dans le JT de 20H de France 2, une cinéaste algérienne menacée de mort et réfugiée en Tunisie. Elle a été brutalement interrompue dans sa déclaration par l'animateur qui devait absolument passer au sujet suivant : la suite des révélations de l'affaire OM-Valenciennes.

Les journaux télévisés diffusent de plus en plus de séquences qui sont traitées de plus en plus succinctement. Cette pratique ne permet pas d'analyser correctement les événements.

8

TV5 NE REDIFFUSE PAS TOUJOURS LES ÉMISSIONS ANNONCÉES

Le 26 octobre 1994, l'émission "Cools : le crime parfait ?" d'Au Nom de la Loi (RTBF) n'a pas été diffusée sur TV5. Il semblerait que ce soit parce que l'équipe de l'émission n'a pas réussi à reformater (réduire de quelques minutes par rapport à sa version diffusée à la RTBF) sa copie pour qu'elle puisse s'intégrer dans les programmes de TV5.

9

TOUT EST PERMIS

TF1 continue à confier la présentation du JT le plus écouté de France et la

présentation de ses soirées électorales à Patrick Poivre d'Arvor qui a été condamné lourdement dans l'affaire Botton (l'affaire est actuellement en appel).

10

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES FRANÇAISES

• 1 : Au premier tour, France 2 a annoncé trop tôt (avant même TF1) les résultats à la demande de son directeur de l'information Jean-Luc Mano (à 19:58'10" au lieu de 20:00).

• 2 : Au second tour, France 2 a subordonné l'information et le débat réel aux impératifs du spectaculaire : la course poursuite dans les rues de Paris pendant 17 minutes après la voiture de Jacques Chirac ainsi que les remarques déplacées de ses animateurs («Je viens de voir passer une très jolie Chiraquienne», «Plus c'est long, plus c'est bon», «Vous êtes bien placé sur ces coups-là», etc.) au détriment des vrais débatteurs à qui l'on coupait la parole sans cesse. Le directeur de l'info de France 2 a déclaré : "Nous avons montré que notre vraie culture est celle du direct et non celle des paillettes en plateau". Hélas, sa culture du direct propose les mêmes paillettes mais à l'air libre.

11

RÉALITÉ OU MISE EN SCÈNE ?

La mise en scène de l'émission "Perdu de vue", sur TF1, laisse imaginer au téléspectateur que le public se mobilise en masse pour traquer les disparus ou les assassins. Heureusement que l'émission se déroule en direct ! Un homme qui témoignait a précisé que son intervention n'était pas spontanée. «Ce sont vos collaborateurs qui m'ont appelé» a-t-il dit à Jacques Pradel. L'animateur a rapidement coupé la parole à son interlocuteur...

On peut s'étonner que TV5 rediffuse cette émission régulièrement depuis fin 1994.

12

AUTOCRITIQUE DIFFICILE

La télévision, juge et partie, programme difficilement des émissions qui traitent de façon non promotionnelle et critique l'évolution du paysage audiovisuel. France 3 proposait, cette saison, des émissions remarquables qui œuvrent dans ce sens. A deux reprises, elle les a censurées. Fin janvier 1995, France 3 s'est séparé de Christian Dauriac, le rédacteur en chef de "Décryptages". Quelques semaines plus tôt, il avait programmé un "reportage-fiction" qui imaginait une prochaine privatisation de France 2. "Décryptages" n'a pas survécu à son rédacteur en chef et a été remplacé par "Droits de regards", fin février 1995. Son nouveau rédacteur en chef, Michel Naudy, n'a pas trainé à accumuler également les problèmes lorsqu'il proposa, à la mi-mai 1995, un reportage ironique sur la manière dont France 2 avait organisé ses soirées de résultats des élections Présidentielles.

13

LES ANIMATEURS S'AUTOPROMOTIONNENT

Fin 1993, Pascal Sevran avait consacré trois émissions de la Chance aux chansons pour vendre son compact Pascal Sevran à la Française. «Regardez-le», disait-il lorsqu'on voyait à l'écran un gros plan de la jaquette, «...Est-ce qu'on le voit

assez ? Comme il est beau... J'espère que vous aurez envie de le réentendre chez vous...». Pour son nouveau compact, Pascal Sevran à Pleyel, à la mi-janvier 1995, Pascal Sevran récidive.

Suite à une plainte de l'Association des Téléspectateurs Actifs, Hervé Bourges, le Président du CSA a confirmé qu'il s'agissait là d'une publicité clandestine. «Le CSA considère en outre que les journalistes se doivent de respecter certaines règles de déontologie en ne faisant pas leur propre promotion» nous a-t-il écrit, le 28 mars 1995.

Le CSA a enjoint France 2, par lettre du 17 mars 1995, de faire en sorte que de telles pratiques ne se renouvellent pas. Le 8 avril 1995, dans son émission Les enfants de la télé, l'animateur Arthur faisait la promotion de "Ta mère...", le livre qu'il vient d'éditer et qui n'a rien à voir avec la thématique de son émission...

14

PSEUDO EXPLOIT

La traversée de l'Atlantique en 56 jours par Guy Delage est contestée en tant qu'exploit "scientifique". Alors, pourquoi son arrivée au Sud de la Barbade, le 9 février 1995, a-t-elle fait la "une" des journaux télévisés ? Il s'agit d'un exemple significatif de cette pratique qui permet désormais aux parrains commerciaux et astucieux "d'intéresser" à coup d'exclusivité télé ou/et radio les journalistes à des événements qui ne méritent pas la couverture médiatique qu'ils vont conquérir.

Quand une chaîne aussi puissante que TF1 met toute la gomme sur Guy Delage, il devient difficile pour les autres chaînes, même si elles sont privées d'images et d'interview du lauréat, d'ignorer le pseudo "exploit".

15

AUTOPROMOTION ABUSIVE

L'autopromotion des chaînes ne se contente plus des bandes-annonces

de programmes de plus en plus envahissantes et mène à de nombreux abus...

Le 8 janvier 1995, sur TF1, avec des événements tels que la guerre en Tchétchenie, le procès du stade de Furiani et l'annonce de la candidature de Gérard de Villiers à l'élection Présidentielle française, le journal de 20 heures de Claire Chazal ne pouvait être que "chargé". Sa "une" fut cependant consacrée à une manifestation de sans-abris. Pourquoi ce choix, qu'on ne retrouve pas sur les autres chaînes ? Le film de ce dimanche soir-là sur TF1 était... "Hiver 54" axé sur l'abbé Pierre et les sans-abri.

16

ON JOUE AVEC LES MOTS

L'ancien cahier des charges des chaînes de télévision françaises encore en vigueur au moment où Michel Drucker lançait son talk-show sur France 2 interdisait aux chaînes publiques de «couper les émissions par de la publicité». Studio Gabriel s'interrompait, à mi-parcours, pour permettre à France 2 de présenter une brève séquence qui synthétisait les titres du journal de 20H... Celle-ci était entourée de séquences publicitaires et suivie par la deuxième partie de Studio Gabriel... Il y aurait donc deux émissions Studio Gabriel, toutes deux présentées par le même Michel Drucker... Et pourquoi pas une troisième, une quatrième...?

17

CONSÉQUENCES DES CUMULS

En France, nombres d'animateurs de la télé donnent également de la voix quotidiennement à la radio. Par exemple, Michel Field. Conséquence : l'animateur trop sollicité s'entoure d'une équipe qui prépare ses émissions à sa place et lui confectionne ses petites fiches... Ce manque de préparation "personnalisée" mène à des "ratages". Pendant une séquence de La Grande Famille, sur CANAL+, Michel Field reçoit une infirmière

affectée à un service de soins aux malades du sida. «Vous avez commencé en 1983...». C'est faux, elle avait débuté en 1989. «Ah oui, j'ai mal lu ma fiche» reconnut l'animateur.

Le témoin n'est plus pour l'animateur une personne avec laquelle il a préparé une vraie rencontre. Il est devenu une marchandise mise en fiche pour un businessman pressé.

Il en est de même pour Jean-Luc Delarue qui présente sur France 2, "Ça se discute", le débat "en deux parties" du lundi et du mardi soir. Il dirige, en outre, une société de production et anime une émission quotidienne sur Europe 1. Jean-Luc Delarue ne rencontre pas tous ses invités avant d'animer ses soirées de débat sur France 2...

18

HASARD DE PROGRAMMATION ?

La guerre de l'audimat prend les patineurs et les téléspectateurs en otages. Le même week-end (19 et 20 novembre 1994), le Trophée de France organisé par TF1 à Lyon et le Trophée Lalique couvert par France 3 à Bercy étaient en compétition sur le petit écran. Il ne s'agit pas d'un hasard de programmation.

19

JUGE ET PARTIE

Sur France 3, chaîne de service public, Jacques Chancel, le présentateur de "Lignes de Mire", le dimanche 11 septembre à 18H, fait la promo... du Service Public. Pour la semaine écoulée, il affirme que c'est TF1 avec son docu-drama Chasseur de loups, la prise d'otage des enfants de la maternelle de Neuilly, qui remporte la palme des émissions négatives de la semaine.

Mais l'autre scandale de cette semaine-là, la coupure illégale par de la publicité de Studio Gabriel sur le Service Public, il n'en souffle mot bien qu'il ait invité en studio Michel Drucker pour faire la promotion de cette émission...

L'A.T.A. PRÉPARE LA SAISON 1995-1996

De nombreux téléspectateurs et représentants d'associations nous soutiennent. De plus en plus de sympathisants ouvrent un versement permanent de 100 francs mensuels, ou plus, à notre compte en banque. Cette seconde saison s'achève sur un bilan financier positif.

Côté "professionnels des médias", le bilan est moins rayonnant. La plupart de ceux-ci ne réagissent pas comme des médecins ou des infirmiers qui adhèrent, par exemple, à "Médecins sans frontière". Les journalistes sont peut-être trop habitués à recevoir des "services de presse" gratuits. Ils n'ont peut-être pas encore compris qu'il était utile qu'en tant que citoyens, dans leur vie privée, ils soutiennent —notamment financièrement— la naissance d'un consumérisme qui pourrait contribuer au développement plus harmonieux, plus humaniste de leur profession.

Les bonnes nouvelles financières ne sont bien sûr pas l'essentiel de notre bilan. Durant cette saison 1994-

1995, nous avons développé notre réflexion et nos moyens d'action. Probablement que notre crédibilité s'est accrue. Nous y reviendrons ultérieurement.

Notre action est toujours axée exclusivement sur le bénévolat de notre équipe de base. Il est important que celle-ci se développe, la saison prochaine. Rejoignez-nous !

Faites de l'A.T.A. votre hobby. Offrez-nous une partie de votre temps libre. Que faire à l'A.T.A. ?

- Regarder et magnétoscooper les émissions de télé,
- Animer notre émission de radio hebdomadaire (contenu, technique),
- Participer à la rédaction et à la diffusion de notre mensuel,
- Devenir un animateur A.T.A. (conférences, stages de formation, etc.),
- Créer des expositions A.T.A. (graphisme, contenu),
- Être les moteurs de nos actions revendicatives, etc.

Nous vous attendons. Contactez-nous...

Le n°15 de "Comment Télé-Vous ?" sortira début juillet. Outre les résultats des ATA d'Or 1995, il vous proposera :

- un article sur l'absence d'une réflexion sur l'évolution de l'audiovisuel dans la récente campagne électorale des législatives,
- la lettre envoyée par notre consœur française, l'association "TV Carton Jaune", à Hervé Bourges et

la réponse de celui-ci, concernant le maintien de Partick Poivre d'Arvor à la présentation du JT de TF1 après sa condamnation dans le procès Botton,

- des lettres envoyées par l'A.T.A. à Mr Robert Wangermée, Président du CSA de la Communauté Française ainsi qu'à Serge July, Directeur du quotidien "Libération",
- une réflexion sur "le second degré" au prime-time TV, etc.

LES TÉLÉVISIONS PROPOSENT

NOUS AVONS DEMANDÉ AUX DIFFÉRENTES CHAÎNES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE NOUS PROPOSER DES "PRATIQUES" SIGNIFIANTES QU'ELLES ONT MISES EN PLACE DURANT LA SAISON 1994-1995.

RTBF

Monsieur Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision, nous présente les six propositions suivantes :

- 1 : Le Télétexte : 7 jours sur 7, de 7 heures du matin à 1 heure du matin. Service gratuit aux téléspectateurs permettant plus particulièrement aux sourds et malentendants d'avoir un accès direct à des informations diverses telles que : les bulletins d'information, la météo, les cotations boursières en temps réels, les programmes radio et télé...
- 2 : Une nouvelle émission quotidienne pour les petits à 18 heures. Très vite, Bla-Bla est devenu une grande vedette pour ce petit monde. A noter que les dessins animés diffusés sont choisis en fonction de leur qualité et pour leur absence de violence.
- 3 : Une sélection de feuilletons d'avant-soirée de qualité et surtout différents chaque jour de la semaine.
- 4 : Des rediffusions systématiques permettant à ceux qui vivent à horaire décalé de voir en début d'après-midi des émissions diffusées sur la Une en soirée (les magazines du mercredi soir spécialement rediffusés le samedi vers 13H45).
- 5 : Une diffusion d'un montage de 30 minutes le samedi matin de "Vivre à Bruxelles" produit par Télé Bruxelles. Cette diffusion est entre autres destinée aux habitants de la périphérie bruxelloise dont les télé-distributeur ne retransmettent pas Télé Bruxelles.
- 6 : L'achat et la diffusion d'une vingtaine de courts métrages réalisés et produits en Belgique, choix établis lors des projections à Média 10/10 ou au Festival de Bruxelles.

TVC

Pour la Fédération des Télévisions Locales et Régionales, Mme Suzy Collard nous propose de récompenser l'ensemble des télévisions locales pour leur couverture des élections communales et provinciales d'octobre 1994 :

...Pendant cette période, les TV locales ont réalisé un imposant travail :

- d'information-service sur le rôle et le fonctionnement de l'institution communale et provinciale,
- de sensibilisation aux enjeux du scrutin communal et provincial,
- d'analyse des différents programmes,
- de présentation des candidats,
- de confrontation de points de vue. Elles ont toutes organisé des débats thématiques par commune pour donner l'occasion aux candidats des partis démocratiques d'exprimer leurs positions et leurs orientations de programme. Le citoyen téléspectateur a ainsi bénéficié de points de repère pour se forger un avis et déterminer son choix.

Cet imposant travail s'est déroulé en trois phases :

- 1° : Avant la période électorale : Diffusion sur les chaînes locales d'une série de huit séquences de cinq minutes destinées à sensibiliser un large public au rôle et au fonctionnement de la commune :
- Emission 1 : présentation de l'Etat Fédéral, des Communautés, des Régions, des Provinces et des Communes,
- Emission 2 : le fonctionnement,
- Emission 3 : les finances communales,
- Emission 4 : les services rendus par la commune,
- Emission 5 : l'aide sociale,
- Emission 6 : les intercommunales,
- Emission 7 : deux portraits : une commune rurale et une ville-centre régional,
- Emission 8 : mode de scrutin.

Cette série a été éditée en cassettes par la Fédération et par Antenne Centre. Une centaine de cassettes ont été vendues à destination d'animation et d'information dans les écoles des régions du Centre (La Louvière) et de Namur.

- 2° : Pendant la période électorale : Près de 150 débats contradictoires ont été multidiffusés sur le réseau des onze chaînes locales, de nombreuses séquences "carte de visite" ou "enjeux" ont été produites et diffusées en introduction de ces débats, des tribunes ont également été organisées çà et là pour permettre l'accès aux plus petites listes.

Dans plusieurs TV locales, les questions des téléspectateurs étaient recueillies par téléphone ou par courrier.

Enfin, les TV locales se sont parfois associées avec les médias régionaux (Télévesdre et Radiolène, Télé M/B et le Centre de production de la RTBF Mons).

- 3° : Le jour des élections :

La majorité des TV locales ont organisé des émissions spéciales "élections" ouvertes au public. Ce qui a impliqué : déménagement de régie et d'infrastructure technique pour celles, nombreuses, qui ne disposent pas de vaste studio.

Télesambre et No Télé ont réuni personnalités politiques, représentants des forces vives et des mouvements associatifs, ainsi que le public dans leur studio, tandis qu'Antenne Centre, TC Com et Canal Zoom les invitaient au foyer culturel implanté dans leur zone respective. Canal C a envahi le palais provincial et Télé Bruxelles, la librairie située en dessous de ses locaux.

Privilégiant la diffusion des résultats dès 15H, le dimanche 9 octobre, ETC Liège et Télévesdre ont réalisé des prouesses infographiques pour rendre vidéotex et télétexte (Ceefax) attractifs et mettre en évidence la lisi-

bilité des résultats.

Le lendemain des élections et les jours suivants...

Alors que les équipes ont terminé aux petites heures, on remettait ça sur plusieurs chaînes à l'heure du petit déjeuner en compagnie de bourgmestres élus ou en pleine négociation de majorité...

En soirée, émissions spéciales d'analyse et de commentaires se sont bousculées sur les différentes chaînes jusqu'au milieu de la semaine.

Conclusion : Des mètres cubes de cassettes débat et d'émissions. Une hémorragie d'heures de travail supplémentaire loin d'être épongées dans chaque TV qui, avec des équipes limitées, ont réalisé de vrais exploits. Une satisfaction réelle d'avoir assumé pleinement le rôle de service public défini par décret et d'avoir servi la démocratie, en lui assurant tel le réseau sanguin capillaire, une oxygénation jusqu'au plus petit microcosme socio-politique.

Satisfaction légitimée par l'audience et les avis très favorables exprimés par les téléspectateurs (Un récent sondage réalisé par Marketing Unit à la demande de la fédération en partenariat avec la RMB témoigne d'une audience et d'une appréciation extrêmement favorables du réseau TV locales qui s'affirme comme troisième chaîne francophone).

CANAL+ BELGIQUE

Patrice Blocry, le Directeur de la Communication, nous rappelle quatre pratiques qui «ne datent pas spécifiquement de 1994-1995 mais qui —pense notre interlocuteur— n'ont pas encore été portées à la connaissance des jurés».

- 1 : Chaque film diffusé sur CANAL+ fait l'objet d'une signalétique destinée à orienter les parents dans leur choix :
 - carré vert : tous publics,
 - carré orange : quelques scènes de violence ou osées (au choix des parents),
 - carré rouge : film fantastique, érotique ou d'horreur (réservé aux adultes).
- Cette signalétique se retrouve mentionnée dans le magazine envoyé aux abonnés de CANAL+.
- 2 : Le soin apporté à la sélection des programmes pour enfants qui ne contiennent ni violence, ni image pouvant heurter la sensibilité.
 - 3 : Le choix entre V.O. et V.F. pour les films autres qu'en langue française.
 - 4 : Le respect des horaires.

RTL TVI

Malgré nos rappels, Jean-Charles de Keyser, Directeur Général, ne nous a envoyé aucune proposition.